

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - RÉSERVATION INDIVIDUELLE

Merci de trouver ci-dessous, l'ensemble de nos conditions générales de vente pour toute réservation individuelle.

CARTE DE CRÉDIT EN GARANTIE

Une carte de crédit « numéro et date d'expiration » est requise pour garantir toute réservation. Cette garantie couvre toute annulation totale ou partielle, toute non-présentation et toute dégradation constatée par l'Hôtel pendant le séjour du client ou après son départ, de son fait ou du fait de l'une des personnes pour lesquelles la réservation a été effectuée et garantie sur la carte de crédit communiquée.

Cette garantie s'applique également aux dégradations causées par un animal de compagnie dans la chambre durant le séjour, ainsi que pour les consommations du minibar non déclarées au moment du départ.

A des fins de vérification et de sécurisation, l'hôtel s'autorise à utiliser la fonctionnalité disponible de pré-autorisation débit sur carte bancaire.

HÔTEL NON-FUMEUR

Nous vous remercions de noter que **notre établissement est intégralement non-fumeur**, lieu public et chambres y compris, même avec fenêtre ouverte.

L'interdiction générale de fumer au sein des Hôtels et restaurants est applicable, en France, depuis le 02/01/2008 dans tous les lieux publics, à savoir tout l'Hôtel quand celui-ci mentionne spécifiquement qu'il est intégralement non-fumeur.

Tout contrevenant s'expose à une pénalité minimale de 80 € qui sera directement prélevée sur la carte bancaire donnée en garantie. Cette pénalité peut être majorée en cas de perte de chiffre d'affaires dû à l'impossibilité pour l'hôtelier de relouer la chambre suivant le

départ du client fumeur/nettoyage obligatoire de tous les tissus/shampooing de la moquette/lessivage des murs.

De plus, tous les frais engagés par l'hôtel au titre de remboursements pour désagréments dû au déclenchement de la sirène d'alarme incendie auprès des autres clients seront intégralement prélevés sur la carte bancaire donnée en garantie.

Les frais liés au déplacement des pompiers en cas de déclenchement inutile de l'alarme incendie seront également imputés à la personne responsable.

DÉGRADATIONS

Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (lui-même ou l'une des personnes pour lesquelles il a réservé un séjour dans l'Hôtel ainsi que les dégâts causés par un animal de compagnie séjournant dans la chambre), et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à sa disposition, à supporter le coût de remise en état des dits lieux.

ANNULATION / NON-PRÉSENTATION

Les conditions d'annulation sont fixées suivant le tarif réservé.

Pour une tarification flexible :

Annulation sans frais jusqu'à 12 h 00 la veille de l'arrivée prévue.

Au-delà de cette limite, les frais d'annulation correspondant à l'intégralité du séjour seront imputés et prélevés sur la carte de crédit fournie en garantie.

Pour une tarification non-modifiable, non-annulable et non-remboursable :

L'annulation et/ou la modification d'une réservation sur un tarif avec restrictions sont impossibles. Le séjour est dû en totalité, aucun remboursement ne sera effectué.

Non-présentation (No-Show) :

En cas de **non-présentation sur une réservation flexible**, sans information transmise à l'hôtel, la première nuit du séjour prévu est due et sera prélevée sur la carte de crédit indiquée en garantie ou fera l'objet d'une facturation transmise au réservataire du séjour.

En cas de **non-présentation sur une réservation non-annulable, non-modifiable, non-remboursable**, sans information transmise à l'hôtel, la totalité du séjour prévu est due et sera prélevée sur la carte de crédit indiquée en garantie ou fera l'objet d'une facturation transmise au réservataire du séjour.

MÉDIATION TOURISME VOYAGE

Obligations légales : - Le professionnel doit garantir au consommateur le recours effectif et gratuit à un dispositif de médiation de la consommation (art. L.612-1 du code de la consommation).

"Après avoir saisi le service administratif de notre société, SAS MASQ et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 3 mois, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées figurent ci-après :

Adresse postale : Médiation Tourisme et Voyage BP 80 303 75 823 Paris Cedex 17

Site internet : <https://www.mtv.travel/>»

Lien internet concernant le règlement en ligne des litiges à destination des clients étrangers

[European Commission - Online Dispute Resolution](#)

SERVICE BLOCTEL

Bloctel est un service public Français qui vise à mettre fin au démarchage abusif.

« Le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Pour plus d'informations : <https://www.bloctel.gouv.fr/accueil>